

Avis d'appel d'offres ouvert n° 04/ODCO/2020 (Séance publique)

Le **14 Décembre 2020 à 10h30**, il sera procédé en séance publique dans la salle de réunions de l'Office du Développement de la Coopération (ODCO) à l'ouverture des plis concernant l'appel d'offres sur offres de prix n° 04/ODCO/2020, relatif à l'**acquisition de matériel informatique et de logiciels pour le compte de l'Office du Développement de la Coopération en lot unique**.

Le dossier de l'appel d'offres est téléchargeable à partir du portail marocain des marchés à l'adresse électronique : www.marchespublics.gov.ma et sur le site Web de l'Office du Développement de la Coopération : www.odco.gov.ma

Le cautionnement provisoire est fixé à la somme de :

- **Vingt et Un Mille Quatre Cents Trente Huit Dirhams (21.438,00 Dhs).**

L'estimation des coûts des prestations établie par le maître d'ouvrage est fixée à la somme de :

- **Un Million Quatre Cents Vingt Neuf Mille Deux Cents Dirhams TTC (1 429 200,00 Dhs TTC).**

Le contenu, la présentation ainsi que le dépôt des dossiers des concurrents doivent être conformes aux dispositions des articles 27, 29 et 31 du décret n°2.12.349 du 08 Joumada I 1434 (20 mars 2013) relatif aux marchés publics.

Les concurrents peuvent :

- Soit déposer contre récépissé leurs plis au bureau de la Division Financière et des Ressources Humaines (Service Financier et Recouvrement) de l'Office du Développement de la Coopération, 13 Rue Dayet Aoua Agdal - Rabat- B.P :1297 ;
- Soit les envoyer par courrier recommandé avec accusé de réception au bureau précité ;
- Soit les envoyer électroniquement via le portail Marocain des marchés publics ;
- Soit les remettre au président de la commission d'appel d'offres au début de la séance et avant l'ouverture des plis.

Les prospectus doivent être déposés au Service Financier et Recouvrement de l'Office du Développement de la Coopération, sis 13 Rue Dayet Aoua Agdal Rabat au plus tard le **11/12/2020** avant 16H00.

Les pièces justificatives à fournir sont celles prévues par l'**article 10** du règlement de consultation.